RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 07790
Numéro SIREN : 409 615 523
Nom ou dénomination : ABDI

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2020 sous le numéro de dépôt 8963



20200089632018

DATE DEPOT : 17/02/2020

N° DE DEPOT : 8963

N° GESTION : 1998B07790

N° SIREN : 409615523

DENOMINATION : ABDI

ADRESSE : 121 R CAMBRONNE 75015 PARIS

MILLESIME : 2018

.

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)

SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
17 FEV. 2020
Sous le N° : 8963

oooOooo

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2019

Chers Associés et Monsieur Le Co-Gérant,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, et vous rendre compte de l'activité de notre Société, pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les formes et méthodes actuellement en vigueur.

Le compte de "RESULTAT" fait apparaître un BENEFICE de QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT EUROS (4.507 €) pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que je vous propose de répartir, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

LB

I - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE :

Les comptes qui vous sont présentés, font apparaître comparés à ceux de l'exercice précédent :

- Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de NEUF CENT TRENTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (934.975 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2018, contre la somme d'UN MILLION QUATORZE MILLE QUATRE CENT EUROS (1.014.400 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2017, soit une diminution de SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ EUROS (79.425 €) c'est-à-dire - 7,83 %.

- Nos achats de marchandises au compte de «RESULTAT» s'élèvent à la somme de de DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE TROIS EUROS (263.233 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2018, contre la somme de DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS (279.793 €) pour l'exercice AU 31 DECEMBRE 2017, soit une diminution de SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (16.560 €).

Toutefois, pour vous donner une vue d'ensemble sur les charges subies par notre Société, au cours des TROIS derniers exercices, je vous prie de bien vouloir vous reporter au tableau comparatif ci-dessous :

POSTE DE CHARGES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Autres achats et charges externes	258.254 € -	313.770 € -	369.644 €
Impôts, taxes et versements assimilés	6.686 € +	5.478 € +	5.289 €
Rémunérations et charges sociales	368.699 € -	388.618 € -	441.886 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9.632 € +	9.009 € -	12.297 €
Autres charges	372 € +	88 € -	588 €
Charges financières	9.513 € +	7.597 € +	6.516 €

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT EUROS (4.507 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	146.643 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.507 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	**151.150 EUROS**

Conformément aux dispositions de l'Article 47 de la loi du 12 JUILLET 1966, je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 du Code de Commerce

Je vous rappelle qu'aucune convention visée à l'Article L 223-19 du code de commerce n'a été conclue entre la Société et l'un des associés.

IV – RECONDUCTION DES FONCTIONS DES CO-GERANTS

Je vous propose de reconduire, pour une période d'UNE ANNEE, les fonctions des Co-Gérants étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019.

Je vous remercie de bien vouloir voter nos propositions présentées à votre Assemblée Générale, sous forme de résolutions, et donner à la Gérance, quitus de sa gestion, pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2018.

Monsieur André BENICHOU
CO-GERANT ASSOCIE



«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121
RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 JUIN 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF,
LE VINGT SEPT JUIN, A DIX SEPT HEURES,
AU SIÈGE SOCIAL.

Les Associés de la Société **"ABDI"** se sont réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BENICHOU, Co-Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195 et de 376 à 439, ci 134 PARTS

Monsieur le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame Joëlle BEN SAMOUN Epouse BENICHOU
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70 et de 251 à 314, ci 134 PARTS

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125 et de 315 à 375, ci 116 PARTS

TOTAL **500 PARTS**

LB

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la SARL ABDI,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018,
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions des Co-Gérants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

LB LB

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il n'a été passé aucune convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition de la gérance d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT EUROS (4.507 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	146.643 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.507 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	**151.150 EUROS**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LB

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions des Co-Gérants, Monsieur André BENICHOU et Monsieur Didier BEN SAMOUN, étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,
- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que les Co-Gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et les Co-Gérants.

Monsieur André BENICHOU
CO GERANT ASSOCIE

Monsieur Didier BEN SAMOUN
CO GERANT ASSOCIE

Madame Joëlle BENICHOU
ASSOCIEE

Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 121 RUE DE CAMBRONNE 75015 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 0 9 6 1 5 5 2 3 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 744	AC	2 744	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 800	AG	1 800	
	Fonds commercial (1)	AH	74 250	AI		74 250
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	108 932	AU	82 210	26 722
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	276	BE		276
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	12 662	BI		12 662
	TOTAL (II)	BJ	200 664	BK	86 754	113 910
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	58 692	BO		58 692
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	42 026	BU		42 026
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	187 819	BY	11 204	176 616
	Autres créances (3)	BZ	46 649	CA		46 649
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	30 102	CG		30 102
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 208	CI		1 208
	TOTAL (III)	CJ	366 497	CK	11 204	355 293
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	567 161	1A	97 958	469 202

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 200)	DA	38 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	146 643
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 507
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	193 170
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	98 625
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 152
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 103
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 605
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	14 547
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	276 032
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	469 202

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	276 032
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	74 625

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERYELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	48 785			48 785
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	886 190			886 190
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	934 975			934 975
	Production stockée *	FM				(16 655)
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	FP				3 330
	Autres produits (1) (11)	FQ				68
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				921 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				263 233
	Variation de stock (marchandises)*	FT				1 961
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				258 254
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				6 686
	Salaires et traitements *	FY				296 476
	Charges sociales (10)	FZ				72 223
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux amortissements *	GA				9 632
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				372
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				908 837
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		GG				12 880
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				1
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				9 513
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				9 513
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)		GV				(9 513)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)		GW				3 368

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise ABDI "PERMELEC" — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 377
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	558
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 935
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	4 796
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 796
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	1 139
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	927 654
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	923 147
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	4 507
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	5 377
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à detailler au (8) ci- dessous)	1H	2-599-
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 330
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	6 540
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 3 366 obligatoires A9 3 174		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	2 197	
CHARGES / PDTS SUR EX. ANTERIEURS	2 599	5 377
PDTS CESSION ACTIFS		558

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
REGUL COMPTE TIERS	2 599	5 377

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise ABDI "PERMELEC" — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ	2 744	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD	76 050	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	27 351	KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	63 118	KZ		LA	17 435
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 124	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	91 593	LO		LP	17 435
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				IP	174	IR		IS	102
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	13 012	IU		IV	150
	TOTAL IV				LQ	13 186	LR		LS	252
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	183 573	OH		OJ	17 687

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou sorties hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CO	DO	2 744	D7	2 744
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW	76 050	IX	76 050
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	27 351	MO	27 351
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	80 457	MR	80 553
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	1 124	MU	1 124
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	108 932	NI	109 028
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7		OW	
	Autres participations		IO	OX	OY		OZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	276	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	12 662	2G	10 285
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	12 938	2H	10 285
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	200 664	OM	198 107

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementees » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur resultat comptable le supplément d'amortissement consecutif à la reévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce deficit incluse chaque année dans les montants portes aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portes aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les élements sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032